

Le tambour du village



69
N°

janvier 2010

**Bulletin municipal
Vaux en Amiénois et Frémont**

Editorial

Le mot du Maire



Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2010, en vous souhaitant « santé, joie et réussite ».

Des vœux de vie meilleure, de respect mutuel, de solidarité entre tous les êtres humains et comme le dit si bien Condorcet, le Picard grand par la pensée « il ne peut y avoir ni vraie liberté, ni justice dans une société si l'égalité n'est pas réelle ».

Et puis, comme l'occasion m'en est donnée, je vais tenter de vous donner le rôle du Maire dans la cité : « Elu pour six ans par le Conseil Municipal, le Maire est le premier Magistrat de la commune et le chef du personnel communal. Il prépare, soumet et exécute les décisions du conseil municipal et en préside les séances. Il propose le budget, ordonne les dépenses, prescrit les recettes et administre le patrimoine communal, avec ses adjoints, le Maire dirige les services municipaux.

Seule autorité habilitée à représenter la commune dans tous les actes de la vie juridique, le Maire conclut tous les contrats de la commune.

Il détient de nombreuses compétences en matière administrative : Publication et exécution des lois et règlements, délivrance des certificats, organisation des élections.

Autorité de police municipale, il exerce cette compétence par voie d'arrêtés.

Officier d'état civil, le Maire célèbre les mariages, enregistre les naissances et les décès ; il est également officier de police judiciaire.

Le Tambour

Bulletin d'informations municipales

Directeur de la publication : **Daniel LELEU**

Rédacteur en chef : **Alain CAUSSIN**

Membres du comité de rédaction : *les membres du Conseil municipal ainsi que Jocelyn NOURTIER*

Le Maire doit obligatoirement tenir à jour les listes électorales, les registres d'Etat Civil (cartes d'identité, passeports, célébration des mariages...), assurer la restauration scolaire, l'entretien du cimetière, des écoles maternelles et primaires publiques.

Le Maire doit tenir la maison en bon père de famille et en assurer la gestion courante.

Le Maire exécute les décisions prises en conseil dans les domaines de l'urbanisme, de l'éducation, de l'action sociale, de l'habitat, de l'entretien des voies communales, de la propreté des espaces verts, du développement économique et de la culture. Il gère le patrimoine de la Commune.

Le Maire est également un agent de l'Etat chargé sous l'autorité du Préfet, de fonctions précises : l'organisation des élections, la publication et l'application des lois et règlements de la commune.

Enfin, le premier magistrat d'une ville ou d'un village dispose de pouvoirs propres qu'il exerce directement sans avoir à en rendre compte au Conseil Municipal.

Ces pouvoirs touchent essentiellement la police municipale, puisqu'il est garant de l'ordre public.

Après cet exposé que j'espère explicite, il me reste à remercier tous les membres du Conseil qui s'investissent avec beaucoup d'enthousiasme pour une bonne marche et une gestion de la commune.

Comme vous le savez notre village ne possède plus de lieux où l'on peut se rencontrer mais heureusement nous avons un Comité des Fêtes des plus dynamiques qui anime avec bonheur notre commune. Depuis peu un autre Club, appelé « Les Val'Heureux », vient de revoir le jour et réunit les citoyens qui ont l'âge de la retraite.

Gageons que ce club vienne apporter un plus à notre communauté et soit complémentaire au Comité des Fêtes.

Je tiens aussi à remercier Melle Gladys VIANT et Mr Jean-François THILLOY qui s'acquittent de leur tâche avec cœur et professionnalisme.

Merci également à Mme Brigitte ACUNA, responsable du Club de Gymnastique et à Mr Roland SUEUR, présent chaque premier samedi du mois de 10 H à 12 H à la décharge communale.

Je n'oublie pas non plus notre porte-drapeau, Mr Michel CARRE, et animateur du club de Marche ainsi que tous les participants aux manifestations qui font de notre village un lieu privilégié où il fait bon vivre.

Le Maire

Daniel LELEU





Informations Municipales

Déneiger devant sa porte

En temps de neige et pendant la durée des gelées, les habitants doivent enlever les glaces et nettoyer la neige devant leur habitation. En cas de gel ou verglas, il est conseillé de ne pas laver les trottoirs, mais de répandre du sel, du sable, des cendres ou autres matières destinées à prévenir les accidents.

Attention aux intoxications au monoxyde de carbone !

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil de chauffage fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul, ou à l'éthanol. Il peut provoquer des maux de tête, des vertiges, une perte de connaissance, un coma, voire un décès. Faites entretenir vos appareils par un professionnel. Tous les ans, faites ramoner conduits et cheminées et ne bouchez pas les aérations de votre logement. En cas d'accident,

En Bref

L'hiver est bien là :

La France grelotte, Vaux et Frémont ont froid. Pour la seconde année consécutive, la neige et le verglas ont perturbé durablement notre paisible Cité.

Il faut cependant savoir que la Commune a mis tous ses moyens en œuvre pour être la plus efficace possible.

La DDE qui a en charge la rue Ste Anne est passée à plusieurs reprises, la lame de déneigement basée à Frémont s'est déplacée à trois reprises dans notre village et s'est montrée efficace. Ce tracteur et cette lame sont sans la compétence de la communauté de commune Bocage-Hallue.

L'employé municipal et des élus ont eux-mêmes œuvré dans chaque carrefour ou rue dangereuse à l'aide d'une brouette. Une pénurie de sel à la Com de Com de Villers-Bocage a parfois retardé la rapidité de nos interventions.

L'infrastructure de Vaux et Frémont avec ses montées et ses descentes n'est pas la plus facile à gérer, aussi nous vous demandons d'être compréhensifs si vous avez éprouvé des difficultés de circulation.

Il fallait le faire !

TRAVAUX EFFECTUES

Entretien espaces verts
Travaux au cimetière (allées)
Implantation du colombarium
Réfection de la salle de bain au logement de la Mairie
Elagage, pose de grille et grillage du bassin de décan-tation
Remise en peinture du bungalow de Frémont
Rénovation de la chapelle St Anne
Fin d'aménagement de la mare de Frémont
Installation du nouveau portail à la « Cavée »

ACHATS EFFECTUES

Taille haie
Karcher
Pompe à eau
Souffleur
Tracteur tondeuse
Réfrigérateur Table Top à Frémont
Réfrigérateur congélateur à la salle des fêtes de Vaux en Amiénois

Repas des Aînés : (déplacement en car)

Dimanche 31 Janvier 2010 au P'tit Baltar à Nesle.
Départ à 10 h 45 de Frémont (mare)
et à 11 h, place de l'Eglise à Vaux en Amiénois

Distribution des colis .

Samedi 30 Janvier 2010 dans la journée

Résultats du Concours des Villages Fleuris

Lors de l'Assemblée Générale de l'office du Tourisme « Corbie Bocage 3 Vallées » qui s'est déroulée devant 90 personnes à la salle des Fêtes de Vaux en Amiénois, notre village a eu le privilège d'être nommé pour sa 1^{ère} participation.

D'autre part, le Président BALEDENT a publiquement félicité tous les participants du Village pour le concours des Maisons Fleuries

Merci à toutes les familles qui ont apporté leur concours.

le Tambour

Nous vous rappelons que tout article original est bienvenu.
Contactez la Mairie pour de plus amples informations.



Qu'est-ce qu'un PLU ?

Transformation du POS en PLU

Depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, le Plan d'Occupation des Sols (POS) a changé de dénomination et est devenu le Plan Local d'Urbanisme (PLU), nouvel instrument de planification.

La loi SRU a traduit la volonté de promouvoir un aménagement plus cohérent, intégrant les multiples thématiques de l'urbanisme, de l'habitat aux déplacements, en passant par l'économie et l'environnement, le tout dans une perspective de développement durable.

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

C'est le document de planification urbaine élaboré à l'échelon communal. Il fixe les règles d'occupation et d'utilisation du sol : **OU, QUOI et COMMENT CONSTRUIRE.**

Il est constitué de différentes pièces :

- un rapport de présentation, qui inclut le diagnostic du territoire, l'état initial de l'environnement, l'exposé des motifs et l'évaluation des incidences du plan sur l'environnement ainsi que les mesures prises pour sa préservation et sa mise en valeur,

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui expose les orientations générales d'aménagement et de développement de la commune,
- des orientations d'aménagement par secteur, facultatives mais opposables aux tiers, qui constituent en quelque sorte un zoom sur l'aménagement possible d'un secteur ou d'un quartier de la ville,
- le règlement écrit, qui énonce pour chaque type de zone les règles applicables selon 14 articles, et graphique, correspondant aux plans de zonage,
- des annexes.

L'évolution du PLU

Un PLU n'a pas de « durée de vie » légale.

Il peut évoluer au travers de différentes procédures :

- la modification, qui autorise des changements ponctuels dans le document,
- la révision simplifiée, qui autorise l'adaptation des règles d'urbanisme à une opération d'intérêt général ou la correction d'une erreur matérielle,
- la révision générale, qui autorise des changements de grande ampleur. Le document fait en quelque sorte « peau neuve »,
- la mise en compatibilité, rendue nécessaire lors de la modification de règles supra-communales telles les règles du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ou l'instauration d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Taxes votées par le Conseil Municipal

Taxes	2007	2008	2009
Taxe Habitation % Euros	14.78 % 37556 €	14.78 % 40453 €	14.78 % 42064 €
Foncier Bâti % Euros	26.61 % 40607 €	26.61 % 41485 €	26.61 % 43454 €
Foncier Non Bâti % Euros	47.00 % 21761 €	47.00 % 22043 €	47.00 % 22231 €

NB : Il faut noter que les Taxes n'ont pas subi d'augmentation depuis plusieurs années.

En Euros, le produit final perçu par la Commune calculé sur la base d'imposition des impôts locaux qui sont définis par la loi et reposent sur une notion commune aux quotas taxes : la valeur locative cadastrale.





Explications :

Les lignes téléphoniques sont constituées d'une paire de cuivre, c'est à dire de deux fils de cuivre qui partent du répartiteur (dont RE, REP, NRA sont synonymes) de France Télécom dont vous dépendez jusqu'à votre habitation.

A retenir : Plus le niveau de votre affaiblissement ou atténuation (en dB) est bas, meilleure est votre ligne.

La section de ces fils de cuivre est variable et bien évidemment plus celle-ci est élevée mieux c'est :

- 4/10 de millimètre, affaiblissement théorique 15dB par kilomètre.
- 5/10 de millimètre, affaiblissement théorique 12.4dB par kilomètre.
- 6/10 de millimètre, affaiblissement théorique 10.3dB par kilomètre.
- 8/10 de millimètre, affaiblissement théorique 7.9dB par kilomètre.

Une ligne téléphonique peut-être constituée de tronçons de sections différentes.

Exemple pour Vaux et une ligne de 6,005 Kms :

5,750 Km en 6/10 de millimètre et 0,255 Km en 4/10 de millimètre.

Dans cet exemple l'affaiblissement théorique sera de :
(5.750 Km x 10.3 dB) + (0.255 Km x 7.9 dB) = **63.05 dB**

Cependant il faut savoir que les "raccords" entraînent une hausse de l'affaiblissement et ne sont jamais bénéfiques à l'ADSL.

Dans d'autres termes il vaut mieux posséder une ligne d'un seul câble que de plusieurs, même si elle est un peu plus longue. Plus il y a de raccords, moins bonne est la ligne.

L'affaiblissement théorique est donc un calcul qui prend en compte la longueur de votre ligne et la section de la (ou des) paire(s) de cuivre, en partant du principe que votre ligne téléphonique n'a aucun défaut.

Haut débit par ADSL

Informations techniques

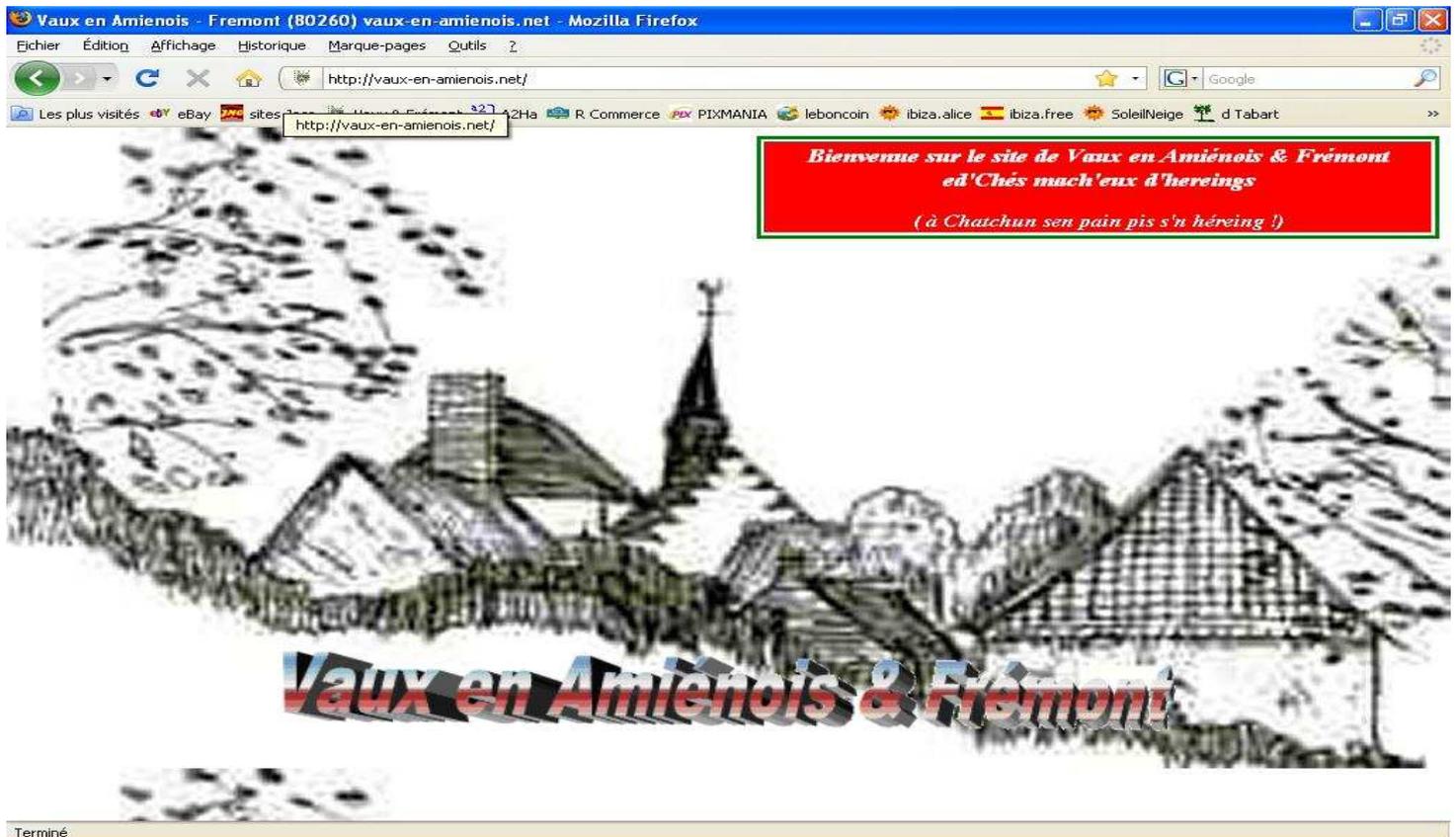
central téléphonique : AILLY SUR SOMME
longueur de ligne : 6005 mètres
affaiblissement théorique : 63.05 dB

Note : le sigle anglais ADSL signifie *Asymmetric Digital Subscriber Line*, qui se traduit par « *liaison numérique à débit asymétrique* ».

En France, le lancement commercial de l'ADSL a été effectué par France Telecom Interactive en 1999.

Sources : www.degrouptest.com et wikipedia.fr

Votre Site internet www.vaux-en-amienois.net



A votre disposition et consultable à tout moment à travers le monde ...

Sommes à l'écoute de toutes propositions, informations, documents historiques, photographies, nouveaux sujets ...

Ce site est fait pour vous, aidez nous à le faire vivre et découvrir.

Pour nous contacter, adresse eMail : webmaster@vaux-en-amienois.net

Jocelyn Nourtier





LES VAL'HEUREUX

La Renaissance du Club des Aînés

Sous la houlette de Monsieur le Maire Daniel LELEU, la réunion du 22 octobre 2009 a concrétisé la renaissance du Club. Etaient présents 30 habitants de la commune de Vaux en Amiénois et Frémont.



Le Bureau

De gauche à droite :

Jocelyn NOURTIER (Secrétaire), **José ACUNA** (Trésorier), **Claudine SUEUR** (Membre), **François PETIT** (Membre), **Gérard WERMERT** (Président), **Michèle BAILLEUL** (Membre), **Daniel LELEU** (Membre).

Objectifs

Réveillon de la Nouvelle année

Voyage annuel (exemple le Royal Palace en Alsace à Kirrwiller.)

Animations culturelles diverses (arts culinaires, informatique ...)

Sorties cinéma, théâtre, musées ...

Toutes autres idées et propositions sont bienvenues.

Cotisation annuelle de 10 €.

Possibilité pour les adhérents de bénéficier de tarifs préférentiels (spectacles, cinéma ...)

Le secrétaire Jocelyn NOURTIER



Chapeau Bas à Jean Michel SEGUIN

Décidément notre village est plein de ressources ...

Le Soldat Rose. Monsieur Loyal est Valois ...



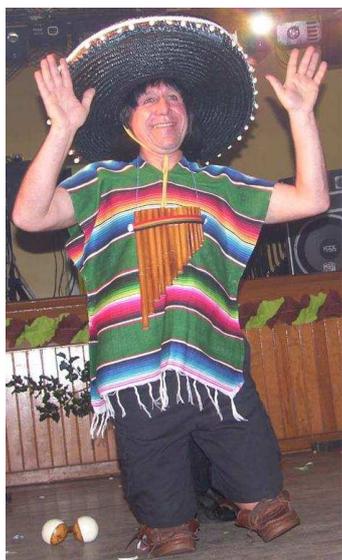
La commune de Vaux aurait-elle trouvé son nouveau curé ???



La Statue vivante Notre Statue Valoise ...



Pédro, notre joueur de Flûte de pan



Quelques images.

Une compilation plus complète est visible directement sur notre site

www.vaux-en-amienois.net

(Rubrique Vaux & Frémont / les Val'Heureux / Saint Sylvestre 2009 / Scénettes)

Jocelyn NOURTIER



Soirée Théâtrale Animée par Claude Verdier



Le 12 décembre 2009, le théâtre du GLOBULE nous présentait la dernière pièce écrite et jouée par Claude Verdier s'intitulant : «MOI, JE.... »

L'histoire..... un clown se regarde dans le miroir de sa vie :les bons et les mauvais moments défilent sous une plume ironique, rythmée par quelques chansons.

La mise en scène de Christophe Freytel nous emmène dans un univers de drôlerie, où le personnage, seul en scène, quitte progressivement ses vêtements de clown et son enfance avec ses joies, ses peines, ses souvenirs pour retrouver petit à petit ceux de sa vie actuelle.

Le rythme est rapide, le spectacle gai, enthousiasmant et si à la fin, une larme peut couler doucement, c'est surtout et toujours le sourire et le rire qui l'emportent.

A quand la prochaine présentation ?



**Nouveau
Portail
à la décharge
<- l'ancien
le nouveau ... ->**



Commémoration du 11 Novembre



la Saint Sylvestre 2009 à Vaux

54 convives étaient présents lors de cette 1ère édition du Réveillon de la Saint Sylvestre des Val'Heureux.

Club des Aînés
Vaux en Amiénois & Frémont



Les Val'Heureux

Réveillon de la Saint Sylvestre 2009

Nous les en remercions chaleureusement et leur donnons rendez-vous ainsi qu'à leurs amis et habitants de Vaux & Frémont pour nos prochaines rencontres ...

A bientôt.

**Bonne et heureuse
année 2010**



**Bonne
Année
2010**



Quelques images, une compilation plus complète est visible directement sur notre site www.vaux-en-amienois.net
(Rubrique Vaux & Frémont / les Val'Heureux / Saint Sylvestre 2009 / la Soirée)

et Chapeau Bas à Jocelyne et Jean Michel **SEGUIN** pour leur superbe prestation.
A voir sur www.vaux-en-amienois.net
(Rubrique Vaux & Frémont / les Val'Heureux / Saint Sylvestre 2009 / Scénettes)



Conseil municipal

Séance du 29 mai 2009

Monsieur le maire, madame et messieurs les adjoints, mesdames et messieurs les conseillers municipaux sont tous présents, à l'exception de monsieur S. TARRATTE excusé.

Lecture et approbation de la séance du conseil municipal du 07 avril 2009.

Election de trois jurés d'assises

Le tirage au sort est effectué par P. BOIDIN, plus jeune élu.

Sont élus :

Madame Brigitte THERY

Madame Sabine JOLY

Madame Corinne HEDUIN

Restauration du muret place de l'église

L'ensemble du conseil municipal demande une expertise.

Avancement des projets : Ecole / construction de logements / PLU

D. LELEU informe le conseil municipal que JC et D. TILLOY acceptent de libérer le logement qu'ils occupent pour le 31/12/2010 (fin du bail précaire et reconduction d'une année). Ils seront donc prioritaires pour la location d'un des deux logements neufs

M. POUSSART fait remarquer que le couple TILLOY n'est peut-être pas intéressé par un logement neuf et, que dans ce cas, il ne voit plus l'intérêt de construire les logements dans la mesure où ceux-ci devaient permettre le relogement des locataires et ainsi rénover l'école.

G. WERMERT indique que ce projet a été voté.

M. POUSSART pense qu'il ne s'agissait pas d'un vote mais d'un accord de principe.

D. LELEU indique que ça ne coûtera rien à la commune car le projet est autofinancé sur 20 ans et qu'ensuite il y aura du bénéfice pour la commune.

M. POUSSART : oui, mais si demain la commune a besoin de trésorerie pourra-t-on encore financer un projet ?

D. LELEU : oui, la commune ne sera pas en péril.

D'autre part, l'architecte propose un nouveau plan pour l'école comprenant une grande salle de 50m² avec la création d'une douche et de 4 WC. L'objectif est d'ouvrir une classe dans le futur. Le tout pour un coût supplémentaire d'environ 30 000 euros. Le projet s'élèvera donc à environ 117500 euros, les subventions, quant à elles représentant environ 40% de l'enveloppe.

P. BOIDIN et A. CAUSSIN font remarquer que le nouveau projet est surprenant, que la cour est trop loin des sanitaires et qu'il n'y aura qu'un instituteur les premières années, ce qui implique un problème de surveillance, donc de sécurité. De plus, si la cour se situe à l'arrière de l'école, celle-ci sera souvent à l'ombre, impliquera que l'employé communal n'aura plus de terrain pour travailler et que les parents devront traverser la cour de l'employé communal pour déposer les enfants.

C. PATE suggère une extension sur l'arrière.

A. CAUSSIN et C. CHANEL proposent que les enseignants soient consultés et associés au projet.

D. LELEU : je vais prendre rendez-vous avec l'inspection académique.

D. LELEU : pour le PLU, la commission urbanisme se réunira le 24 juin à 17h00.

Puis le maire procède au vote

Organise-t-on un PLU ?

Pour à l'unanimité

Rénove-t-on l'école ?

Pour à l'unanimité



Crée-t-on deux logements ?

Pour : 8 pour

Contre M. POUSSART

Abstentions : P. BOIDIN et H. PREVOT

QUESTIONS DIVERSES

D. LELEU : Une bande de terre de 68m² se situe sur la parcelle de l'ex maison de madame Maréchal. Les propriétaires actuels accepteraient de l'acheter au prix de 600 euros.

Vote pour à l'unanimité

H. PREVOT présente les conclusions de la commission sépultures. Celle-ci a retenu le devis de monsieur PELTOT qui est le moins cher. Il s'agit d'un columbarium de 12 places ainsi qu'une stèle (flamme du souvenir). Le coût s'élève à 6163 euros auxquels il convient d'ajouter 1450 pour la flamme du souvenir ainsi que la main d'œuvre.

VOTE : Pour à l'unanimité.

L'avenant au règlement du cimetière sera étudié prochainement.

D. LELEU : Monsieur FOUYENNE a fait un don de 135 euros à la commune. Je propose que cette somme permette de faire venir un manège qui sera gratuit pour les enfants pour le 14 juillet.

VOTE : Pour à l'unanimité

Il y aura n planning de volontaires pour faire fonctionner ce manège.

D. LELEU : La maison intercommunale sera inaugurée le 13 juin à 10h00 à Villers-Bocage. Je compte sur la présence de tous et de toutes, accompagnés si possible des conjoints, afin de représenter la commune.

D. LELEU : Tours de permanence pour les élections européennes du 7 juin.

8h00 – 10h00 A. CAUSSIN et C. CHANEL

10h00 – 12h00 C. PATTE et H. PREVOT

12h00 – 14h00 M. POUSSART et P. BOIDIN

14h00 – 16h00 S. TARRATTE et F. DANDELEUX

16h00 – 18h00 B. ACUNA et D. LELEU

D. LELEU : La cuve à fuel de la mairie semble fuir, nous faisons procéder à des tests. Peut-être serons nous amenés à procéder à son remplacement. De plus je pense nécessaire de demander et signer un contrat de maintenance.

VOTE : Pour à l'unanimité

D. LELEU : Il faut réunir une commission voirie pour les routes et les trottoirs de la commune. Celle-ci aura lieu le mercredi 3 juin à 17h00 à la mairie.

D. LELEU : Je remercie toutes les personnes qui participent au TAMBOUR et compte sur vous pour continuer à vous investir.

D. LELEU : Je propose que la commune souscrive une mutuelle sociale au bénéfice des employés communaux. Le coût est de 53 euros par trimestre et par agent et permettra de maintenir les salaires en cas de maladie ou accident à hauteur de 95%

VOTE : Pour à l'unanimité

D. LELEU : La commune de Flesselles qui révise son PLU demande si nous souhaitons être au courant de son contenu. Réponse : OUI à l'unanimité.



D. LELEU : La famille CADALBERT a encore été rencontrée pour le panneau détruit. Ce dossier n'avance pas. J'envisage un dépôt de plainte.

VOTE : Pour à l'unanimité

D. LELEU : il y a désormais des géraniums mais rien pour arroser. Je propose que l'on achète une pompe.

A. CAUSSIN : Je ne suis pas d'accord sur le principe. Il existe une commission espaces verts qui n'a pas été consultée pour l'achat des géraniums et dont c'est le rôle que de faire des propositions. La plupart des commissions ne fonctionnent pas ou rarement. L'autre avantage, c'est que les rapporteurs des commissions n'auraient plus qu'à exposer les conclusions après étude des dossiers et ainsi les conseil municipaux gagneraient en efficacité et seraient moins longs. Je demande donc la réunion de la commission espaces verts.

D. LELEU : Celle-ci se réunira le jeudi 4 juin à 18h30.

G. WERMER demande que le tracteur de l'employé communal soit changé et apporte un devis.

Réponse : ce dossier sera étudié par la commission espaces verts.

A. CAUSSIN : J'ai prévenu les institutrices qu'elles pouvaient si elles le souhaitent participer à l'élaboration du TAMBOUR en incluant un article.

D. LELEU : J'ai reçu un courrier de la Préfecture concernant les installations classées pour la protection de l'environnement SA IDEX Environnement Picardie. Accepte-t-on ces installations sur le territoire communal ?

VOTE : POUR : P. BOIDIN

CONTRE : C. CHANEL, S. TARRATTE, F. DENDELEUX, G. WERMERT, B. ACUNA, D.

LELEU, A. CAUSSIN

Abstention : M. POUSSART, C. PATTE, H. PREVOT

P. BOIDIN : Où en est-on du chemin de la famille DELANCHY ? Qui a fait les travaux ? Pourquoi y-a-t-il eu plus de cailloux que prévu ?

D. LELEU : L'entreprise, comme elle était en retard, a comblé de cailloux jusqu'à la porte de la famille DELANCHY sans que cela ne coûte rien à la commune.

C. CHANEL : Où en est-on des travaux de la salle de bain de J. François ?

D. LELEU : Monsieur FAVIOT est venu faire des devis qui sont en attente.

C. CHANEL Où en est-on de la maison THERESA ?

D. LELEU : J'ai les devis on en reparle au prochain conseil municipal.

C. CHANEL : On a évoqué un projet commun avec la commune de St VAST. Local de 300m² polyvalent avec compétence de la communauté de communes.

D. LELEU : Le projet est en cours pour demander des subventions. Notre projet n'est pas le seul et n'est donc pas certain d'aboutir.

A. CAUSSIN : N'y a-t-il pas un danger à ce que la communauté de communes soit gérante du projet dans la mesure où on va financer mais que l'on ne maîtrisera rien en ce qui concerne l'occupation ?

D. LELEU : Cela fait partie des questions que l'on se pose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Activités du Drapeau de Vaux en Amiénois en 2009

Le 19 avril présent au Congrès de l'Association Cantonale des Combattants prisonniers de guerre (C.P.G.) et des Combattants d'Algérie-Tunisie-Maroc (C.A.T.M.) de la Somme et T.O.E à Talmas

A Vaux en Amiénois les Commémorations au Monument aux Morts se sont déroulées les 8 mai, 14 juillet et le 11 novembre. Monsieur Guépin a assuré mon remplacement le 11 novembre.

Nous déplorons le décès de Monsieur DENIS le 04/10/2009 porte drapeau de 1985 à 2004.

Et la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie le 05 décembre, à la stèle spéciale A.F.N. à Villers Bocage.

Aussi présent aux inhumations d'anciens combattants dans différents villages du Canton

Le Porte Drapeau Michel CARRE



Conseil municipal Séance du 25 Septembre 2009

Monsieur le Maire, madame et messieurs les adjoints, madame et messieurs les conseillers municipaux sont tous présents, à l'exception de madame C.CHANEL et monsieur G.WERMERT excusés.

Lecture et approbation de la séance du conseil municipal du 29 Mai 2009

D.LELEU désigne S.TARRATTE comme secrétaire de séance en l'absence de C.CHANEL suite au pouvoir donné par celle-ci à S.TARRATTE

D.LELEU donne son avis et ouvre le débat sur le compte-rendu du 29 Mai établi par A.CAUSSIN, qui trouve que le fond est bon mais que la forme exprimée dans un style de questions / réponses mentionnant les noms de chaque personne ne lui convient pas et devrait être plus synthétique. Il propose de revenir à la formule classique.

B.ACUNA et C.PATTE exprime le même souhait de revenir un compte-rendu sous la forme de synthèse comme il était fait dans le passé.

A.CAUSSIN explique que les comptes-rendus actuels donnent l'impression que tout le conseil est d'accord sur les sujets mis à l'ordre du jour alors que cela n'est pas forcément le cas. Cette forme a le mérite d'apporter plus de clarté, d'assumer les propos tenus ainsi que de mentionner en détail les résultats d'un vote lors du conseil.

S.TARRATTE est du même avis qu'A.CAUSSIN de la rédaction du compte-rendu sous cette forme.

C.PATTE demande qu'il soit rectifié sur le compte-rendu du 29 mai 2009 la phrase suivante : « C.PATTE suggère une extension sur l'arrière » car ceci n'a pas été formulé.

D.LELEU décide que chacun lorsqu'il sera le secrétaire de séance fera le type de compte-rendu qui lui semble bon.

Composition de la commission PLU

D.LELEU avise le conseil que le dossier PLU a bien avancé et qu'à la date d'aujourd'hui, l'architecte SEIGNEUR a déjà pris des photos du village.

Des courriers d'appel d'offre ont été lancés auprès des quatre cabinets de géomètres (METRIS à Villers Bretonneux, Société Vecteur SCAN à Normandville Evreux, URBICA Ingénierie à Drancy et M.COMERLY à Montdidier), ils ont été retenus afin de digitaliser les plans de la commune et chacun d'entre eux doit nous faire parvenir prochainement son devis.

Le conseil doit délibérer sur la composition du groupe de travail chargé de l'étude du PLU afin que celle-ci soit communiquée au cabinet Seigneur, Architecte, pour que le projet prenne effet.

Les membres volontaires titulaires de ce groupe de travail devront être impérativement présents un mardi après midi par mois durant 18 mois.

Se sont portés volontaires titulaires les personnes suivantes : C.CHANEL

P.BOIDIN

D.LELEU

H.PREVOT

S.TARRATTE

G.WERMERT

Tous les autres conseillers seront suppléants en l'absence d'un titulaire.

3 . Devis rénovation de la salle de bain du logement communal de la Mairie

D.LELEU présente au conseil un devis effectué par AFP à Vaux en Amiénois pour un montant de 5664.84 € TTC (4736.49 HT).

Au vu de l'état de la salle de bain, il devient urgent d'effectuer les travaux.

A.CAUSSIN comprend tout à fait l'urgence de cette rénovation mais évoquant qu'il s'agit de fonds publics, juge qu'aucune décision ne peut être prise sans avoir au minimum deux devis comparatifs.

D.LELEU invoque qu'en dessous d'un certain montant, il n'est pas obligatoire d'être en possession de deux devis et précise également qu'il semble bon de « faire travailler » une entreprise du village.

A.CAUSSIN évoque que lors d'un précédent conseil, il avait été décidé de demander systématiquement deux devis afin de déceler des grands écarts de prix.

avec une proposition.



Le conseil décide donc que la Commission Bâtiment se chargera du dossier et qu'elle reviendra ensuite vers lui.

S.TARRATTE souligne que compte tenu de l'écart de temps entre les dates de chaque conseil, les affaires à caractère urgent ne peuvent être traitées efficacement.

4. Mise en œuvre de la rénovation de l'école et de la construction des deux logements locatifs

Logements sociaux

D.LELEU fait part au conseil que suite à renseignements pris auprès de Messieurs MANABLE et DEFLESSELLES, la construction de logements à caractère social destinés à la location ne bénéficie d'aucune subvention et doit passer systématiquement par un Bailleur de type OPSOM, OPAC, SIP... qui s'occuperait de la construction, de la gérance des loyers ceci dans un délai de 3 ans pour la réalisation de projet. En contrepartie, la commune doit leur fournir gratuitement le terrain et ne deviendra propriétaire de l'ensemble des logements qu'au bout de 20 ans.

Vote à l'unanimité par le Conseil de l'abandon de ce projet.

Décision qui devra être communiquée à la Préfecture.

S.TARRATTE propose que le terrain Beauvais qui devait initialement servir au projet ci-dessus soit aménagé en un terrain de jeux pour les enfants.

F.DENDELEUX suggère qu'un espace de jeux pour les enfants soit également mis en place à Frémont.

D.LELEU tient à signaler que la COM de COM de Villers Bocage étudie actuellement ce type de projet.

D.LELEU au vu de l'abandon de la construction des logements sociaux, propose au Conseil de continuer la réflexion sur le projet de construire en commun avec la commune de St Vast, un bâtiment multifonctionnel d'environ 300 m² subventionné par la FRAP à hauteur de 50%.

Une partie de ce bâtiment sera occasionnellement mis à la disposition de la COM de COM

Le coût estimé du bâtiment est d'environ 600 000 € HT (soit 150 000 € HT à charge pour chacune des communes qui prend en compte la déduction de la subvention à 50%).

Le choix du terrain n'ayant pas encore été défini, son coût ne peut être estimé. Il en est de même pour les coûts de raccordement en électricité et eau et pour l'assainissement.

C'est pourquoi D.LELEU demande au Conseil de réfléchir à l'emplacement du terrain sachant que la décision doit être prise avant 2011.

D.LELEU précise que la gérance de cette salle pourra être effectuée par les deux communes ou par la COM de COM ;

Toutefois, cette décision est du ressort des deux conseils.

Rénovation de l'école

D.LELEU fait part au Conseil des nouveaux plans de rénovation de l'école. Le coût estimé des travaux s'élève à 108 536,96 € HT dont approximativement 30000 € seront subventionnés.

Il est donc demandé de lancer auprès des administrations territoriales les demandes de subventions et au Cabinet SEIGNEUR de lancer les appels d'offres pour construction.

Vote « pour » à l'unanimité par le Conseil.

Le bail précaire de Mr et Mme JC THILLOY prenant fin le 30/07/2010, les travaux ne débiteront qu'à partir de cette date. Dans le meilleur des cas, l'achèvement du chantier devrait avoir lieu en février 2011. Dans le souci d'éviter des perturbations du déroulement de l'année scolaire, l'entrée dans la nouvelle école prendra effet à la rentrée des classes de septembre 2011.

5. Proposition de règlement du muret accidenté sur la place

D.LELEU fait part de l'indemnisation du muret par le cabinet d'assurance pour la somme de 717.60 € et propose de ne pas reconstruire ce muret.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'indemnisation.



C.PATTE et M.POUSSART suggèrent l'achat d'un grand bac à fleurs qui éviterait d'endommager le lampadaire ainsi que la poubelle.

F.DENDELEUX suggère également de revoir les pointes des murets se trouvant dans l'axe du virage sur la place.

Ces réflexions seront étudiées par la Commission Espace-Vert qui apportera une proposition lors du prochain Conseil.

6. Subvention Restaurants du Cœur

D.LELEU a reçu une demande écrite des Restaurants du Cœur signalant que deux familles du village ont bénéficié de 544 repas. Ceux-ci souhaitent que la commune contribue financièrement à leur action.

A.CAUSSIN demande si ce sujet ne relève pas de la compétence du CCAS.

B.ACUNA fait part qu'aucune famille n'est venue trouver le CCAS.

A.CAUSSIN répond que les familles en difficulté ne sont pas forcément au courant du Fonctionnement et du rôle du CCAS.

Il est donc décidé par le Conseil que cette question sera traitée par le CCAS dont une réunion est prochainement programmée.

7. Subvention aux enfants fréquentant un centre aéré

Le Conseil décide que ce point sera traité par le CCAS

8. Financement public aux écoles privées

D.LELEU présente plusieurs courriers d'écoles privées* fréquentées par des enfants du village. Ces écoles sollicitent financièrement la commune afin que la part des fonds concernant ces enfants et qui normalement est destinée à l'école publique leur soit attribuée.

D.LELEU met en avant que la fréquentation des écoles privées par les enfants du village et un choix des familles et non de la commune.

De plus, les fonds publics n'ont pas comme but le financement des établissements scolaires privés.

* Ecole Sainte Famille à Amiens	1896.08 €
Ecole Notre Dame à Belloy/Somme	362.52 €
Ecole Sainte Thérèse à Villers Bocage	2258.60 €

Vote « contre » à l'unanimité par le Conseil

9. Questions diverses

a) D.LELEU fait part du courrier de démission de Madame Delphine THILLOY concernant son poste d'agent d'entretien sur la base 3 heures hebdomadaire (entretien de la mairie, salle de conseil, église, salle des fêtes).

Le Conseil accepte cette démission.

Ce poste devenant vacant, D.LELEU fait appel à candidature auprès des habitants de la commune.

D.LELEU demande de retenir des dates en vue de programmer des réunions pour les commissions suivantes :

Bâtiment-Voierie	Jeudi 8 octobre 2009 à 20H30
Sépulture	Mardi 6 octobre 2009 à 20H30
CCAS	Jeudi 15 octobre 2009 à 19H00
Espace-Vert	Jeudi 1 ^{er} octobre 2009 à 20H30
Tambour	Mardi 6 octobre 2009 à 18H00

A.CAUSSIN précise que le dépôt des articles est fixé à la date du 2 octobre.

D.LELEU fait part au Conseil d'un courriel envoyé par Jean Fauquemberg au sujet des travaux sur le portail d'accès de la décharge de Vaux dite « la cavée ».

En effet, des points importants sont exposés :

- Utilisation du véhicule et tracteur communal par une tierce personne (citoyen du village). Que couvre l'assurance communale ?

> Il n'y a pas eu de réponse apportée



- Incident sans gravité de l'employé communal mais qu'en serait-il de la responsabilité du maire et des adjoints qui l'encadrent en cas d'accident grave ?

S.TARRATTE demande s'il existe un registre des accidents du travail car il lui semble nécessaire de les déclarer.

D.LELEU et ses adjoints semblent surpris de cet incident car l'employé communal ne les en a pas avisés.

S.TARRATTE à qui l'employé communal avait fait part de l'incident, semble également surpris que le maire et les adjoints n'aient pas été mis au courant par l'intéressé.

- Est-il bon qu'un citoyen de la commune participe à ce type de travaux pour lequel en contrepartie un accès à son terrain lui est autorisé ?

A.CAUSSIN rappelle qu'il est important de formaliser par une convention la responsabilité des uns et des autres (en l'occurrence l'accès à un terrain), point déjà évoqué concernant un autre sujet lors de précédentes réunions de conseil.

D.LELEU avait reçu un écrit de ce citoyen attestant qu'il dégageait la commune de toute responsabilité en cas d'accident.

D.LELEU ne voit aucune objection qu'une personne de la Commune puisse aider à titre bénévole dans certains travaux l'employé communal.

P.BOIDIN fait remarquer que ce citoyen apporte son aide dans la mesure où il se sent redevable envers la commune.

- d) A.CAUSSIN demande si le problème concernant la fuite de la cuve à fuel est résolu et si les tests ont été effectués.

D.LELEU répond que la Société LEGUE est venue la semaine dernière, et constatant que le niveau de fuel n'avait pas bougé depuis le printemps.

Ce spécialiste confirme que la consommation est donc normale et la justifie par les éléments suivants :

- Grandeur des pièces du bâtiment à chauffer.
- Période hivernale (de décembre à mars) plus rigoureuse qu'à l'habitude
- Bâtiment avec les anciennes menuiseries
- Robinets de radiateur défectueux

D.LELEU précise qu'il serait bon de changer les robinets actuels par des thermostatiques. Ceci sera étudié par la Commission Bâtiment.

- A.CAUSSIN s'interroge sur la circulation massive dans le village qui pourrait être occasionnée par les poids-lourds à cause de la nouvelle implantation de la plate-forme logistique aux « bornes du temps ».

Il demande que le Conseil réfléchisse à la manière d'éviter ces désagréments (envisage l'interdiction du passage des poids-lourds dans le village par exemple)

- A.CAUSSIN demande ce qu'il en est du bâtiment nommé « Thérèse » sur le terrain communal.

D.LELEU répond que nous sommes en attente de devis.

- A.CAUSSIN demande ce qu'il en est également du columbarium car ceci était urgent et une réponse devait être donnée pour début juillet 2009.

Suite à l'accord pris par le Conseil, H.PREVOT fait part que l'entreprise PELTOT avait deux mois de délai de livraison avant sa préparation et son installation.

La délimitation de l'emplacement a été fixée au cimetière et nous sommes actuellement en attente du début des travaux.

- h) A.CAUSSIN s'interroge et se dit qu'avec un maire et trois adjoints, pourquoi n'y a-t-il pas de permanence à la mairie durant la période estivale ?

D.LELEU répond « que tout le monde a droit de prendre des vacances, et c'est comme cela »

- S.TARRATTE a souhaité rencontrer et se présenter aux professeurs des écoles de Frémont lors d'une visite sur le site après la rentrée des classes de Septembre 2009.

Il en résulte une proposition sur l'instauration d'un cahier de doléances afin de remonter tous problèmes de travaux ou autres auprès du Conseil.

Une première demande a déjà été formulée concernant le ménage du préfabriqué.



D.LELEU verra avec le SISCO pour faire le nécessaire.

S.TARRATTE fait part au conseil d'une demande du Président du Comité des Fêtes pour l'obtention d'une subvention supplémentaire de 300 Euros. En effet, le comité a du souscrire à une assurance pour être couvert sur toutes les manifestations qu'il organise.

Le Conseil passe au vote et accorde l'unanimité cette subvention auprès du Comité des Fêtes.

H.PREVOT informe le Conseil que l'entretien de la voirie et des chemins communaux par la COM de COM qui en a la compétence n'est pas fait de façon régulière et sur une bonne répartition par rapport aux autres communes. En effet au vu des sommes (taxes versées par les agriculteurs et par la commune) qui sont perçues par la COM de COM celles-ci sont importantes car elles sont basées sur la superficie agricole et sur le nombre d'agriculteurs de notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30

Séance du 23 octobre 2009

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le vingt trois octobre deux mil neuf à dix neuf heures sous la présidence de Daniel LELEU, Maire.

Secrétaire de séance Daniel LELEU.

Etaient présents : Mesdames ACUNA, CHANEL, PATTE

Messieurs DENDELEUX, POUSSART, TARRATTE, WERMERT

Absents excusés : Monsieur PREVOT donne pouvoir à Monsieur LELEU

Monsieur CAUSSIN donne pouvoir à Monsieur TARRATTE

Absent : Monsieur BOIDIN

1 – Devis géomètre pour le P.L.U. :

Pour la digitalisation, deux sociétés ont répondu, URBICA à 631 euros H.T et METRIS à 664, 70 euros H.T. Le conseil municipal a choisi la Société METRIS.

2 – Devis salle de bain logement communal :

Pour la rénovation de la salle de bain du logement communal trois sociétés ont répondu :

AFP à Vaux en Amiénois pour 4 736, 49 euros H.T.

DESCAMPS Thierry à Amiens pour 5 734 euros H.T.

Agencement Menuiserie à Amiens pour 5 371, 35 euros H.T.

La société AFP de Vaux en Amiénois a été choisie.

3 – Devis SARL LEGUE :

Le Maire présente un devis pour l'entretien et la mise aux normes de la chaufferie pour un montant de 2 288, 76 euros TTC.

Les membres du Conseil Municipal demandent un ou deux autres devis pour prendre une décision lors du prochain Conseil.

4 – Devis assurance des bâtiments :

Le Maire présente deux devis pour l'assurance du patrimoine communal :

Générali 1 500 euros TTC

Groupama 3 461 euros TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité choisit la Société Générali.

5 – Bon de fin d'année pour le personnel :

Le Conseil Municipal octroie un bon d'achat comme les autres années au personnel de la commune.



Fin de la séance à 20 h 00.

MODIFICATIONS APPORTEES AU COMPTE RENDU DU 25/09/2009

Sébastien TARRATTE souligne que compte tenu de l'écart de temps entre les dates de chaque conseil, les affaires à caractère urgent ne peuvent être traitées efficacement.

Daniel LELEU a répondu que la fréquence des réunions est supérieure à la moyenne des communes de notre importance

point C : au lieu de « il n'y a pas eu de réponse apportée », Daniel LELEU a répondu que tout citoyen pouvait conduire le C15 avec accord du maire sauf jeunes permis (dixit assurances GROUPAMA). Sébastien TARRATTE à qui l'employé communal avait fait part de l'incident, etc... ; Daniel LELEU a répondu que le citoyen en question s'est porté volontaire, et que ce n'est pas l'employé municipal qui a fait part de l'incident mais c'est Sébastien TARRATTE qui l'a interrogé à ce sujet suite au mail de Monsieur FAUQUEMBERGUE.

Point H : Daniel LELEU répond « que tout le monde a le droit de prendre des vacances et c'est comme cela, mais Daniel LELEU a ajouté « dans toutes les communes de notre importance ».

Point I : Sébastien TARRATTE a souhaité rencontrer et se présenter aux professeurs des écoles, etc... Dans ce chapitre, Daniel LELEU rappelle qu'il avait déjà mis un cahier de liaison au point lors de la rentrée scolaire 2008-2009, lequel n'a jamais été utilisé par les enseignants.

Point K en fin de phrase : au lieu de « sur le nombre d'agriculteurs de notre commune » il fallait dire « le nombre de propriétaires terriens ».

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 novembre 2009

Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les adjoints et Messieurs les Conseillers Municipaux sont présents à l'exception de Madame C. PATTE, Monsieur P. BOIDIN et Monsieur F. DENDELEUX absents excusés. Gérard WERMERT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Rendu de la séance du 25 septembre 2009, il souhaite après lecture apporter des modifications sur le compte rendu de séance.

Monsieur le Maire ouvre en séance l'ordre du jour du vendredi 13 novembre 2009

1 – Désignation d'un employé pour la commune (3h/semaine)

Avec période d'essai d'un mois qui aboutira à un contrat CDD de 1 an renouvelable

Sur vote à bulletin secret Melle VIANT Gladys est élue avec 7 voix.

Après la mise en fonction de Melle VIANT il restera à définir la tâche des travaux à réaliser.

2 – Monsieur le Maire propose l'étude du devis de chaufferie

Un seul devis est étudié pour absence de réponse des autres artisans et non respect des prises de rendez vous.

La commission Bâtiment ouvrira une réunion pour prendre une option sur ces travaux.

3 – Pour le Repas des Aînés Monsieur le Maire propose un colis à 24 euros 90 avec colis adapté pour les Aînés en Maison de Retraite colis au même prix

L'option repas est proposée pour le Dimanche 31 janvier 2010 avec tout compris à 55 euros prenant en compte le transport



Le repas est prévu au « Petit Baltard » de Nesle

La remise des colis est prévue pour le Samedi 30 janvier 2010 après étude du choix fixé par nos Aînés, la clôture de ce choix est prévue pour le Vendredi 27 novembre 2009 à la permanence de notre Mairie.

4 – Subvention communale pour le Club des Aînés « Les Val'Heureux »

Le Conseil souhaite avoir (avant de prendre une décision) une liste de projets et de besoins pour l'année 2010

5 – Devis menuiserie sur travaux garage mairie porte, sol de la salle des fêtes, le Conseil souhaite une attente de précisions sur le détail des travaux et vérifier le degré d'urgence.

6 – Compte rendu d'huissier avec un coût de 270 euros pour l'analyse des dégâts d'un chemin communal contesté par Mr MATRINGHEN

Le Conseil décide de poursuivre la procédure pour obtenir une juste réparation des dommages après consultation de GENERALI et GROUPAMA

7 – Monsieur le Maire propose l'étude de la démolition de la maison « Thérèse » pour un coût :

Démolition Picarde 2 150 euros TTC

Entreprise VILBERT 1 650 euros TTC

Le Conseil opte pour le devis VILBERT 1 650 euros TTC avec réalisation au plus tard le 30 mars 2010.

8 – Questions diverses :

Daniel LELEU : Dotation de l'Etat pour l'agent recenseur de 923 euros qui sera reversé pour son travail auprès des habitants à Melle VIANT Gladys

Après vote (à main levée) le conseil municipal donne son accord

Daniel LELEU : Bon d'achat de 210 euros pour les employés communaux avec bonus de 40 euros en cadeau de Noël, le conseil municipal refuse ce bonus (toutefois sans vote)

Sébastien TARRATTE : Déneigement Quoi Faire ?

Utilisation de l'outil de St Vast, étude de l'état du stock de sel disponible, voir les axes prioritaires selon les besoins

Gérard WERMERT : Propose de revoir au plus vite la géographie du muret de la Place pour limiter la dangerosité de circulation

Sébastien TARRATTE : Claude VERDIER propose un spectacle Son et Lumière pour Juin 2011, accord de principe du Conseil Municipal mais avec étude précise du coût de la réalisation de ce projet

Avant la fin de la réunion Monsieur PREVOT Hervé informe le conseil municipal de l'avance des travaux du columbarium, il propose également les tarifs pour l'occupation des places à savoir :

30 ans	650 euros
50 ans	800 euros
Perpétuité	1 050 euros

Fin de réunion 22 h 20





COMPTE RENDU REUNION C.C.A.S (Centre Communal Action Sociale)

La commission légalement convoquée s'est réunie à la mairie le jeudi 15 octobre 2009 à 19 heures

Etaient présents : Brigitte ACUNA – Monique CAVILLON – Christine CHANEL – Christiane DELANCHY – Jean-Claude GUEPIN

Etaient absents excusés : Alain CAUSSIN – Fernand CHOCHOLLE

BUDGET C.C.A.S

RAPPEL

Le compte administratif 2008 se clôture à 699,42 €. Le bureau CCAS paie les cotisations à l'URSAFF qui s'élèvent à 153 € (membres de la commission) et une taxe foncière qui s'élève à 15,00 €.

Le budget C.C.A.S 2009 s'élève donc à 699 €.

BUDGET 2009

Le budget 2009 s'élève à 699 €. On a provisionné 50,00 € pour la taxe foncière, 200 € pour les cotisations à l'URSAFF et 449,00 € pour les frais divers.

LES RESTAURANTS DU COEUR

La commune a reçu un courrier la sollicitant pour une subvention car deux familles du village ont bénéficié de 544 repas pour la période hivernale 2008-2009. Ce don s'élevait à un montant de 723,52 €. La commission CCAS décide d'accorder une subvention de 350 € aux Restaurants du Cœur.

Brigitte ACUNA informe la commission qu'elle a pris contact avec les Restaurants du Cœur pour connaître le nom de ces familles mais ceux-ci ne sont pas autorisés à divulguer les noms. Le CCAS a vocation d'aider les familles en difficulté soit en leur apportant une aide financière ou soit par des bons d'achats ; **il est rappelé que la commission s'engage à respecter l'anonymat et la confidentialité des personnes concernées.**

CENTRE AERE

La commission accorde une subvention de 40 € par enfant fréquentant un centre aéré. Pour l'année 2008, le C.C.A.S n'ayant pas les fonds nécessaires, il a été décidé que la commune verserait cette subvention aux familles qui en ont fait la demande. Le CCAS fera une demande de subvention à la mairie pour faire face aux futures dépenses.

COMMUNAUTE DES COMMUNES

Un rappel des services effectués au sein de la COM DES COM (télé alarme, repas à domicile, etc...) sera inséré dans le prochain tambour.

CONCLUSION

La commission a décidé de se réunir deux fois dans l'année, en avril et en octobre ; selon les demandes, une réunion exceptionnelle sera alors déclenchée.

La séance est levée à 20 heures.

Brigitte ACUNA



Nous vous rappelons qu'au sein du Conseil Municipal, existe une commission qui a pour vocation différents axes :

- Des actions envers les personnes en difficulté,
- De l'aide à l'établissement des différentes demandes de dossier,
- Des actions en faveur des personnes âgées ou malades,
- Des actions en faveur des jeunes.

Il est possible d'exposer vos demandes lors de la permanence de la Mairie qui seront étudiées ensuite par la commission CCAS.

Petit rappel sur les aides à destination des personnes âgées :

- Télé alarme,
- Portage des repas à domicile,
- Service petits dépannages,
- Soins infirmiers.

N'hésitez pas à contacter la Com De Com Bocage-Hallue, le service de maintien à domicile au

03 22 93 09 52 ou bocage-hallue@wanadoo.fr

La colère de Joëlle

Colère et déception, c'est ce que je ressens depuis quelques semaines.

Je vais vous raconter pourquoi. J'ai refusé d'augmenter la décoration de Noël de Vaux pour me pencher cette année vers Frémont. J'ai dessiné, puis peint, aidé par Gérard Wermert pour la découpe, un Père Noël qui a été posé sur les murs de l'école.

Je l'ai réalisé pour que l'émerveillement caresse les yeux des enfants qui allaient le voir chaque jour. **C'était pour eux, rien que pour eux**, et pourtant... A peine posé l'éclairage qui allait le mettre en valeur, les fils de la rallonge étaient coupés et le spot disparu... Par qui ? et pourquoi ? Chacun sait qu'un travail non mis en valeur devient inexistant.

Il y a deux ans, on a subtilisé le Père Noël, cette année le spot, et l'année prochaine ce sera quoi ?

Devons-nous supporter le vandalisme, la destruction du travail des autres, le vol, car il s'agit bien de vol, dans notre commune ?

A vous de juger !

Joëlle CHADAL

Solidarité

Franck Brandicourt, François Dendeleux et Gérard Wermert ont œuvré à la mise en place de l'éclairage du Père Noël.

Cet acte inadmissible et navrant les a contraints à trouver une autre solution pour éviter de nouveaux méfaits, ceci dans le froid et en remettant le spot au milieu de la mare, dans la glace.

Bilan :

- Travail réduit à néant
- Dépense supplémentaire
- Immense déception des volontaires

Nous sommes donc tous les trois solidaires de la colère de Joëlle.
Gérard Wermert, François Dendeleux et Franck Brandicourt





PLANNING DES ACTIVITES 2010 DU COMITE DES FETES

Janvier

Vendredi 15 janvier Vœux du Maire

Février

Dimanche 7 février Sortie Pédestre
Samedi 20 février Soirée Tartiflette



Mars

Samedi 27 mars Atelier Fleurs

Avril

Vendredi 2 avril Soirée Jazz paradox
Lundi 5 avril Course aux oeufs

Mai

Samedi 8 mai Commémoration au Monument aux Morts
Vente de plantes
Réderie

Dimanche 16 mai Sortie Pédestre et pique-nique à Frémont



Juin

Vendredi 4 juin Assemblée Générale comité des fêtes
Lundi 21 juin Fête de la musique

Juillet

Mardi 13 juillet Retraite aux Flambeaux suivie du feu d'artifice
Mercredi 14 juillet Commémoration au Monument aux Morts
Repas cochon lait grillé
Animations pour enfants

Vos activités hebdomadaires :

Club de Gym, tous les jeudis (hors vacances scolaires), salle des fêtes de Vaux, 19h15.

Activités proposées dans la commune :

Les Marches du mardi, RDV devant l'église à 14h.

Fête du Voisinage, 3ème édition, Dimanche 30 Mai, commencez a vous organisez dans vos rues, mobilisez vos voisins ;

Apéro du hameau de Frémont, 3ème édition, Dimanche 30 Mai à 12h ;

Sortie moto, le 29 Mai.



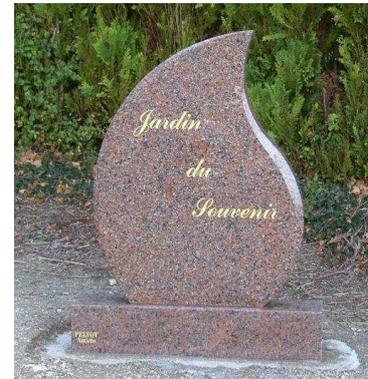
Columbarium

Pour ceux qui ont pu le constater, l'installation du Columbarium de 12 places dans notre cimetière est achevée. Son implantation a pris quelques mois de retard mais les travaux sont à la hauteur de ce que nous souhaitons.

Reste le jardin du souvenir à aménager ainsi que les abords du Columbarium, ceux-ci seront réalisés au retour du printemps.

Désormais les personnes intéressées par une case dans le Columbarium ont la possibilité de l'acheter dès aujourd'hui.

Par la même occasion, un règlement intérieur a été mis en place, celui-ci est valable à la fois pour le cimetière et le Columbarium. Ce règlement est disponible en Mairie, il retrace les interdits, les obligations, les droits et les tarifs liés à l'obtention d'une sépulture ou d'une case dans le Columbarium



Atelier Mme Chadal



Recensement des jeunes

Un acte citoyen.

Dès l'âge de 16 ans, les jeunes garçons et filles de nationalité française doivent se faire recenser. A quoi cela sert-il ?

Comment fait-on ?

Retour sur un acte obligatoire de citoyenneté.

Le recensement est obligatoire et universel (loi du 28 octobre 1997); il concerne tous les garçons et filles nés à partir de 1983. C'est une étape du « parcours de citoyenneté » instauré en remplacement du service militaire obligatoire afin d'accompagner les jeunes Français dans l'apprentissage de leurs futurs devoirs. Il comprend l'enseignement de Défense qui a lieu pendant la scolarité, le recensement dès 16 ans et la journée d'appel de préparation à la défense.

L'attestation délivrée à l'issue du recensement permettra au jeune de s'inscrire aux examens et au permis de conduire.

Il recevra ensuite une convocation pour la Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

Comment faire ?

Le recensement se réalise dès l'âge de 16 ans pour les jeunes nationalité française uniquement.

Il doit se faire à la Mairie. Les pièces à présenter sont :

Carte nationale d'identité ou passe port, livret de famille et justificatif de domicile.

Dès 16 ans, pensez à

vous faire recenser !

Noel 2009





Lemaire

CONTRÔLE AUTOS
Notre Métier, Votre Sécurité

Amiens Sud | Amiens Rivery | Amiens Hotoie
Rue de Mercey | Rte d'Albert | 1 Allée du Bicetre
03 22 47 25 25 | 03 22 92 80 00 | 03 22 71 00 22

Remise de 10% sur votre contrôle technique sur présentation du tambour



Daniel MARCOURT

Agent Général

4 rue des Francs Mûriers—BP 0332 | Tél. 03 22 92 34 20
80003 AMIENS Cedex 1 | Fax. 03 22 92 19 00
E-mail : d.marcourt@mma.fr

Mr. JARDINAGE

FRENOY MOTOCULTURE

Marques présentes en magasin



MONSIEUR JARDINAGE
750 Route d'Abbeville
80000 AMIENS France
Tél. : 0322541934 - Fax : 0322541954
Email : frenoy-motoculture@wanadoo.fr Siret : 35034514600012

Agence de voyages

JET TOURS, SOLEIL ET NEIGE

Destinations dans le monde entier
Week-ends, Croisières, Séjours, Vols secs
Séminaires, Club du 3ème âge, Groupes

4, rue Allart 80000 Amiens
Tel : 03 22 91 26 06

6 Place Max Lejeune 80100 Abbeville
Tel : 03 22 19 13 44

LOCATION DE ROLLS ROYCE

AVEC CHAUFFEUR



MARIAGE - ANNIVERSAIRE - EVENEMENTIEL

06 11 60 02 42

BOISSONS AMIENOISES

S.A.R.L.

Bières — Eaux minérales — vins

LIVRAISON A DOMICILE

TEL : 03 22 89 32 10

466 av 14 Juillet 1789 80000 AMIENS



Netto

HARD DISCOUNT ALIMENTAIRE*

RD 933 - 80260 FLESSELLES

Ouvert 7 jours/7
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h15 et de 14h30 à 19h30
Le vendredi et le samedi de 9h00 à 19h30
Le dimanche de 9h00 à 12h00

03 22 93 47 63

Installation de votre

CUISINE

SALLE DE BAIN

ou de votre PLACARD

Agencement FAVIOT Patrice
Vaux en Amiénois
Tel/Fax : 03.22.40.41.67
Mobile : 06.20.72.71.58